

ADRESSE (si possible).....



PAROISSE DE TALANT

[www.paroissedetaland.fr](http://www.paroissedetaland.fr)

[paroissetalant@gmail.com](mailto:paroissetalant@gmail.com)

03 80 58 23 39



POUR ETRE « LE COORDINATEUR » JE PENSE A :

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE (si possible).....

Si vous pensez à d'autres personnes, sans savoir pour quel pôle vous pouvez inscrire leurs noms ci-après.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

***Pour que l'Eglise  
remplisse sa mission***

**Renouvellement de l'Equipe  
d'Animation  
Paroissiale**

***Consultation des paroissiens***

***Avril 2019***

## Qu'est-ce qu'une Equipe d'Animation Paroissiale (E.A.P.) ?

- Une **équipe** : quatre personnes, au côté des prêtres, qui sont nommés par l'évêque pour que la mission soit portée de manière communautaire.
- **Coopérer à la charge du curé** : l'équipe ne remplace pas le curé de la paroisse, elle coopère avec lui dans la charge qui lui est confiée par l'évêque.
- **Les autres équipes et ministères de la paroisse demeurent**

Cf le texte de promulgation des EAP ci-après

## Pourquoi renouveler notre Equipe d'Animation Paroissiale (E.A.P.) ?

Au début de l'été 2015, le père Royet avait appelé 4 membres de la paroisse à faire partir de l'E.A.P. Après une période probatoire d'un an, cette équipe avait reçu une lettre de mission de 3 ans (Cf § 3.2 du texte ci-après). En septembre 2019 nous arrivons au terme de cette lettre de mission.

## Qui en était membre ?

Coordinatrice de l'équipe : Mme Marie Gabrielle Caffin  
Pôle service : Monsieur Michel Pesney  
Pôle liturgie : Madame Catherine Senée  
Pôle annonce de la Foi : Madame Laurence Schena

## Pour participer à la consultation

- Merci d'inscrire ici le nom des personnes que vous jugez aptes à participer à cette équipe.
- Les personnes que vous proposez ne sont pas celles qui font partie de l'EAP sortante (Mmes Caffin, Schena, Senée ; Mr Pesney)
- Pour aider à faire un choix on peut être attentif aux critères suivants : discrétion, capacité à travailler en équipe et sens des relations humaines, esprit de service, connaissance du terrain, et bien sûr vie de foi et vie d'Eglise.

*Remettre cette page découpée sous enveloppe cachetée à « Mr le curé, avec la mention « consultation en vue de l'EAP » et la faire parvenir à : Paroisse de Talant, 3 place abbé Pierre, 21240 Talant avant le 21 avril 2019*  
*Vous pouvez aussi déposer l'enveloppe dans la corbeille de quête*

### Je pense aux personnes suivantes pour faire partie de l'équipe d'animation paroissiale :

#### POUR LE POLE « ANNONCE DE LA FOI » JE PENSE A :

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE (si possible).....

#### POUR LE POLE « SERVICE DES HOMMES A LA SUITE ET A LA MANIERE DU CHRIST » JE PENSE A :

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE (si possible).....

#### POUR LE POLE « CELEBRATION DE LA FOI » JE PENSE A :

NOM..... PRENOM.....

*Seigneur Jésus,*

*Tu viens jour après jour engager avec nous un dialogue de vie :  
Tu nous dis "Je suis venu pour que vous ayez la vie  
et que vous l'ayez en abondance" (Jean 10, 10)*

*Tu viens jour après jour engager avec nous un dialogue de  
collaboration :*

*Tu nous dis "Comme le Père m'a envoyé, moi aussi Je vous  
envoie" (Jn 17, 18)*

*Tu viens jour après jour engager avec nous un dialogue  
d'espérance :*

*Tu nous promets "Je vous ai préparé une place"*

*Pour le voyage à faire*

*Tu nous dis "Je suis le chemin, la vérité et la vie" (Jean 14, 6)*

*Seigneur Jésus,*

*conscients de nos faiblesses et de nos pauvretés,  
nous n'osons pas Te promettre de faire des merveilles :  
mais le peu que nous pourrons, nous le ferons.  
Alors, nous Te disons "Si Tu cherches qui envoyer, 'nous voici'"*

*A cause de l'Évangile, nos cœurs sont tout brûlants.  
Grâce à Ta présence, nos pas s'affermissent...  
Nous sommes au commencement d'une étape*

*Ouvre mes yeux Seigneur sur les talents que tu as confiés à mes  
frères et sœurs*

*Et donne moi ton Esprit de sagesse et de discernement*

*Alors avec les autres baptisés de notre paroisse nous édifierons*

*Ton Église*

## **Comment la désigner ?**

Pour que tous se sentent concernés par la désignation de l'EAP, cette consultation est organisée. Nous vous demandons de donner quatre noms de personnes que vous jugez aptes à remplir cette mission, avant Pâques (21 avril 2019)

- ⇒ 1 personne qui sera attentive à la dimension de l'annonce de la Foi sur notre paroisse (éveil religieux / catéchèse / formation chrétienne des jeunes et des adultes / préparation aux sacrements / Annonce et communication...)
- ⇒ 1 personne qui sera attentive au service des hommes à la suite et à la manière du Christ (attention aux pauvretés, à la vie de nos quartiers, aux mouvements et associations caritatives, à la pastorale de la santé...)
- ⇒ 1 personne attentive à la dimension de la célébration de la Foi sur notre paroisse (liturgie / groupe de prière / célébration des sacrements / funérailles...)
- ⇒ 1 personne coordinatrice de l'équipe (elle coordonne l'E.AP, assure la communication, l'information et elle participe aux réunions de doyennés avec les prêtres, les assistantes pastorales et les diacres)

La décision d'appel reviendra au curé de la paroisse, puisqu'il s'agit d'une équipe qui aura à travailler en bonne intelligence avec lui.

# Équipes d'Animation Paroissiale

Texte promulgué par l'évêque de Dijon en mars 2001  
modifié le 1<sup>o</sup> octobre 2011

## 1. INSTITUTION

**1.1** Dans l'esprit du canon 519, il est recommandé de mettre en place une Equipe d'Animation Paroissiale (E.A.P.) dans chaque paroisse. Unie au curé, elle collaborera à l'exercice de sa charge pastorale : annoncer, célébrer, servir.

## 2. MISSION

**2.1** Le travail de l'E.A.P. est complémentaire de celui du conseil pastoral, soit en amont pour proposer, soit en aval pour mettre en œuvre.

**2.2** Il est nécessaire que l'E.A.P. travaille étroitement avec le conseil pastoral et y soit effectivement représentée. Un de ses membres participera aussi au conseil économique.

**2.3** L'E.A.P. veille au jour le jour à la vie paroissiale dans sa triple dimension d'annonce, de célébration et de service.

**2.4** Un des membres de l'E.A.P. exerce la fonction de coordinateur. À ce titre, il participe à l'équipe pastorale de Doyenné.

**2.5** L'E.A.P. soutient le curé dans l'organisation de la vie paroissiale et la coordination de l'activité des équipes sans se substituer à elles. Elle veille à une bonne communication dans la paroisse

## 3. DÉSIGNATION ET CONSTITUTION

**3.1** Après consultation, le curé constitue une E.A.P. avec au moins quatre membres laïcs. Les prêtres coopérateurs ou les vicaires, qui partagent la charge pastorale du curé, en sont membres de droit.

**3.2** Une E.A.P. est constituée pour une durée de trois ans, renouvelable après une évaluation en équipe faite en présence du doyen ou du vicaire épiscopal. Ce mandat sera précédé d'une période probatoire d'un an au

cours de laquelle sera proposée une formation. L'installation officielle se fera au cours de l'assemblée dominicale, au terme de la période de probation.

**3.3** Lorsque la même équipe est renouvelée, même partiellement au terme de trois années, il n'y a pas de nouvelle installation. Le curé lira publiquement la nouvelle lettre de mission.

**3.4** Au départ du curé, la charge de l'E.A.P. cesse. Il est souhaitable que le nouveau curé fasse appel aux membres de l'ancienne E.A.P. pour une période provisoire d'un an. Si un membre de l'E.A.P. cesse sa collaboration au cours du mandat, un remplaçant est désigné jusqu'à l'expiration du mandat de l'équipe.

**3.5** Les membres de l'E.A.P. reçoivent leur mission commune de l'archevêque sous la forme d'une lettre de mission unique.

## 4. FONCTIONNEMENT

**4.1** Il est demandé à l'E.A.P. de collaborer avec les autres acteurs pastoraux, les laïcs envoyés en mission, les prêtres auxiliaires et les diacres, selon leur responsabilité propre.

**4.2** L'E.A.P. veillera à travailler en relation avec les services diocésains.

## 5. CONFLITS ET ARBITRAGES

Tout membre de l'E.A.P., y compris le curé, peut s'adresser au doyen ou au vicaire épiscopal en cas de conflit. L'arbitrage éventuel est laissé au vicaire général, chargé de la mise en place et du suivi des E.A.P.

*Can. 519 - Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant sous l'autorité de l'Évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit.*